



L'ETINCELLE

Le journal de la section CGT Finances Publiques du 91

Nos Meilleurs Voeux pour 2020 !

EDITO

1 – Retraite à Points :
Point de retraite !

2 – Caisse de grève :
appel à solidarité

3 – CTL « Emploi »
16 et 21/01/2020

4 – Le DG en Essonne :
un p'tit tour et puis s'en
va !

5 – Fin programmée
des CAP

5 – MSAP, MFS, EFS...
même combat !

6 – KADEOS : c'est pas
un cadeau !

EDITO

« *Nous ne pouvons pas être la génération qui aura sacrifié les suivantes* ».

Ainsi s'exprimait récemment Julien Guillemard, danseur à l'Opéra de Paris, en réponse à la proposition du gouvernement de différer l'application de la réforme des retraites aux futurs embauchés en 2022.

Cette réforme de retraite par points engage pour tous une régression sans précédent du montant de nos retraites, mais vise aussi à faire disparaître totalement pour les jeunes générations et celles à venir, un système solidaire qui a pourtant fait ses preuves, un système solidaire envié de part et d'autre de l'hexagone.

Il est de bon ton, dans les médias, de reprendre les arguments du gouvernement sur ce projet : *attention déficit, pas possible de faire autrement, ailleurs c'est pire, d'ailleurs beaucoup ont réformé...* Peut-on rajouter : et les retraites se sont effondrées ?!!!

Déficit ? Fabriqué depuis un an par l'État par la non compensation des exonérations qu'il accorde, bloque les salaires et poursuit les suppressions d'emplois dans la Fonction Publique !

Et nouvelle baisse annoncée de l'IS, estimée à 2,5 milliards d'euros : autant en moins pour les services publics !

Comment ne pas être interpellé par les annonces successives, cette année encore, d'un nouveau record de versement de dividendes aux actionnaires du CAC 40 en 2019 (60 milliards d'euros, soit une augmentation de 12 % par rapport à 2018), ou de l'enrichissement croissant des milliardaires, en particulier des milliardaires Français (+ 35 % en 2019) !

Mais pour d'autres, les médicaments remboursés sur la base des génériques, l'augmentation de 10 % du timbre poste, de l'électricité, la baisse du taux du livret A à 0,5 %... c'est rogner encore un budget déjà mis à mal par les pertes de pouvoir d'achat subies depuis des années.

Il est possible de faire autrement, c'est une question de choix de société. Et cela, les salariés, les jeunes, les retraités, l'ont bien compris, en soutenant toujours majoritairement ce mouvement historique tant par l'ampleur des mobilisations que par sa durée.

Alors oui, les manifestants ont raison : « *les jeunes dans la galère, les vieux dans la misère, de cette société là, on n'en veut pas !* »

Retrait de la réforme de retraite par points !

SANS LA CGT.



AVEC LA CGT....



Retrouvez notre journal en couleurs sur
notre site local :
<http://www.financespubliques.cgt.fr/91/>

Né·e avant 1975
pas concerné·e

FAUX !

Ils subiront un report de l'âge de départ (âge pivot)
et une baisse du niveau de leur pension.

Le niveau des retraites
sera garanti

FAUX !

Elles seront amenées à baisser
mécaniquement à cause de la règle d'or.

Des mesures
correctives
pour les Femmes

FAUX !

La majoration de 8 trimestres (4
dans le public) par enfant et la
bonification de 10 % pour 3 enfants
disparaissent.

L'âge moyen de
départ en retraite
est de 64 ans

FAUX !

Il est de 62 ans (en intégrant la
pénibilité et les carrières longues)
et 1 salarié sur 2 n'est plus en
activité quand il liquide
sa retraite.

Nouvelles garanties
pour prendre en
compte la pénibilité

FAUX !

Par exemple, les infirmières en catégorie
active partent aujourd'hui 5 ans plus tôt,
demain elles partiront que 2 ans plus tôt.

Le système
proposé est
plus juste

FAUX !

La pension sera calculé sur le salaire
moyen de carrière : mécaniquement
ceux qui ont une carrière ascendante
seront encore plus pénalisés.

Renforcement
des solidarités
intergénération
-nelles

FAUX !

Les générations qui entreront
en activité après 2022 seront
les plus pénalisées.

La France ne va pas sur la
capitalisation des retraites

FAUX !

En excluant 10 % des cadres (ceux qui
gagnent plus de 7 000 € net) ils les
obligent à capitaliser dans les banques
ou assurances.

**NE LAISSONS
PAS PASSER
CETTE
RÉFORME !**

**Travailler plus longtemps
pour gagner moins à la retraite ?**

C'est non !



RETRAITE A POINTS : POINT DE RETRAITE !

- > Les 42 régimes actuels disparaissent : pour les fonctionnaires, c'est la fin du code des pensions et du calcul de notre pension sur les 6 derniers mois (notamment)
- > Instauration d'un âge pivot dit d'équilibre (64, voire 65, 66, 67 ans...) obligatoire si l'on veut partir avec une retraite à taux plein : qui pourra se permettre de partir avec une retraite amputée ? Exit donc l'âge légal !
- > les femmes particulièrement impactées par la réforme : suppression des trimestres supplémentaires, et attaque majeure contre les pensions de réversion
- > les jeunes, cible majeure de cette réforme

MAIS la mobilisation se poursuit ; partout, dans la rue, et depuis le 5 décembre, un seul mot d'ordre :

Le retrait et rien d'autre !



CAISSE DE GREVE

APPEL à la SOLIDARITE FINANCIERE

pour les agents grévistes de la DDFiP de l'Essonne

En cours de distribution dans les services, ce tract intersyndical appelle les collègues de la DDFiP de l'Essonne à la solidarité financière avec les grévistes de notre direction locale. Il répond à une demande des agents dans les services.

Si vous souhaitez y contribuer, vous pouvez verser via la cagnotte en ligne LEECHI :

<https://www.leechi.com/c/cagnotte-de-solidarite-fo-cgt-solidaires-des-finances-publiques>

Ou faire un chèque à l'ordre de FODGFIP91.

Cette caisse sera gérée en toute transparence, par l'intersyndicale.

Le tract est en ligne sur notre site local CGT Finances Publiques 91 (extrait)

Les sections syndicales locales CGT Finances Publiques 91, FO DGFIP 91 et SOLIDAIRES Finances Publiques 91 ont mis en place une caisse de grève.

Pourquoi une caisse de grève?

Cette caisse de grève a été mise en place à la demande de nombreux collègues.

Car depuis le 5 décembre, nous avons engagé une bataille pour le retrait de la réforme de retraite par points voulue par le gouvernement.

Nous nous opposons à ce projet qui a pour finalité la précarité pour tous, en nous promettant de travailler plus longtemps pour toucher moins ! Ce projet impactera l'ensemble des salariés quelle que soit leur profession. Pour nous, agents des Finances Publiques, c'est aussi la fin du Code des pensions pourtant inscrit dans notre statut. C'est une remise en cause fondamentale du droit de tous les salariés à bénéficier d'une retraite leur permettant de vivre dignement après une vie active de travailleur.

De nombreux agents des Finances Publiques de l'Essonne ont répondu aux appels à la mobilisation depuis le 5 décembre et se sont portés grévistes. Mais le conflit s'enracine dans la durée, avec un soutien encore très majoritaire de la population.

Pour gagner ce bras de fer, la mobilisation doit se renforcer par la grève et la reconduction de celle-ci. Mais le coût de ces journées de grève impacte fortement la capacité de mobilisation.

Le gouvernement fait le choix de pourrir le conflit pariant sur la durée de la grève et les conséquences financières pour les grévistes.

Certains d'entre vous n'ont pas pu participer aux journées de grève, mais souhaitent aider cette mobilisation pour gagner!

C'est pourquoi, à votre demande, nous mettons en place cette caisse de grève.

Pour qui? Quels seront les bénéficiaires?

Cette collecte est exclusivement réservée aux collègues de la DDFiP de l'Essonne, en grève depuis le 5 décembre, syndiqués et non syndiqués.

Comment la caisse sera-t-elle gérée?

Elle sera gérée en intersyndicale par les sections CGT Finances Publiques 91 – FO DGFIP 91 et Solidaires Finances Publiques 91, selon des modalités qui seront arrêtées en fonction du montant de la cagnotte, et qui seront communiquées en toute transparence par voie de tract.

Comment verser?

Deux modalités de versement possibles pour cette collecte solidaire :

> une cagnotte en ligne sécurisée sur le site LEECHI : Ici vous pouvez directement et en un clic, participer à cette cagnotte : <https://www.leechi.com/c/cagnotte-de-solidarite-fo-cgt-solidaires-des-finances-publiques>
Chacun participe du montant qu'il souhaite, de manière anonyme ou non, et tous les paiements sont sécurisés (carte bancaire)

> ou un chèque à l'ordre de FO DGFIP 91 avec mention au dos du chèque de Votre NOM et votre PRENOM, et «Caisse de grève mobilisation Retraites DDFiP 91».

Solidarité avec les grévistes, pour gagner !



CTL « EMPLOI »

16 et 21/01/2020

Boycotté en première instance après lecture d'une déclaration liminaire intersyndicale, le CTL est reconvoqué le 21 janvier. Un compte rendu détaillé vous sera transmis prochainement, mais d'ores et déjà quelques informations quant aux 27 nouvelles suppressions d'emplois en 2020 :

- **2 A+** : 1 IP et 1 IDIV CN en Direction
- **2 A** : 1 A à la 3° BDV et 1 A à la 5° BDV de Massy
- **10 B** : 1 au SIP de Palaiseau, 1 au SIE de Corbeil, 1 au SIE d'Etampes, 1 au PCE de Corbeil (site de Corbeil), 1 au PCR de Corbeil, 1 au SPF2 de Corbeil, 1 à Ste Geneviève des Bois, 1 à Etampes collectivités, 1 à la Paierie Départementale, 1 en Direction
- **13 C** : 8 en SIP soit 1 dans chaque CFP d'Arpajon, Corbeil, Etampes, Evry, Juvisy, Massy, Palaiseau et Yerres ; 2 en SIE, soit 1 à Massy et 1 à Juvisy ; 1 au CDIF de Corbeil ; 2 en trésoreries SPL, soit 1 à Evry municipale et 1 à Longjumeau.

LE DG en Essonne : un p'tit tour et puis s'en va !

Le 14 janvier dernier, le Directeur Général, Jérôme FOURNEL était en déplacement dans l'Essonne. Il recevait des représentants des organisations syndicales prévenues la veille, pendant 1/2 heure.

Après la lecture de deux déclarations liminaires intersyndicales, le Directeur Général répondait sur quelques sujets :

- Sur le sujet contact : de nombreux usagers multiplient les points d'entrée (e-contact, téléphone, accueil) pour obtenir leurs renseignements, d'où la nécessité d'améliorer l'accueil téléphonique.

Commentaire : comment faire mieux avec moins, ça tient de la magie !

Sur le sujet des rémunérations : le Directeur Général est prêt à discuter de l'intéressement avec les organisations syndicales nationales pour accompagner les réformes...

Commentaire : et pourquoi pas demander à nos représentants nationaux quels services supprimer ?

Sur les missions : La DGFIP garde ses missions et les renforce (transfert de missions de la douane) et avec plus qu'avec un taux de 54 % de dépense publique, on ne peut pas dire que l'on démentèle le service public.

Commentaire : il est certain que les dizaine de milliards d'€ consacrés au CICE et aux exonérations de cotisations sociales permettent de renforcer les services publics !

Une audience sans grand intérêt !!!!



Fin programmée des CAP

Comme la CGT Finances Publiques vous l'annonçait depuis longtemps, les CAP nationales et locales sont en voie de disparition.

La loi de refondation de la Fonction publique votée cet été entérine la disparition progressive de la plupart... et dès cette année, les CAP nationales et locales de mutations et d'affectations.

Vous êtes nombreux à nous interroger sur les conséquences : moins de droits et garanties pour les agents ! Néanmoins, les militants de notre section participeront aux RIE, réunion informelles où nous continuerons à défendre vos dossiers ! Contactez-nous !



LIQUIDATIONS DES CAP LIQUIDATION DES DROITS DES AGENTS !

	AVANT	APRÈS
C A P L	Liste d'aptitude	SUPPRIMÉ
	Recours entretien professionnel	Recours entretien professionnel
	Mutation	SUPPRIMÉ
	Refus de télétravail	SUPPRIMÉ
	Refus de temps partiel	Refus de temps partiel
	Refus concours ou formation	Refus concours ou formation
C A P N	Recrutement	SUPPRIMÉ
	Proposition titularisation	SUPPRIMÉ
	Refus de titularisation	Refus de titularisation
	Accueil en détachement	SUPPRIMÉ
	Intégration	SUPPRIMÉ
	Mutation	SUPPRIMÉ
	Liste d'aptitude	SUPPRIMÉ
	Tableau d'avancement	SUPPRIMÉ
	1 ^{er} affectation	SUPPRIMÉ
		Licenciement si refus 3 postes



**Sans CAP,
seul restera
le recours
au Tribunal
Administratif**

MSAP, MFS, EFS... même combat !

Vous connaissiez les MSAP, Maisons de service au public, puis les MFS, Maisons France Services, rapidement remplacées - on comprend vu l'acronyme - par les EFS, Espaces France Services. Notons quand même qu'au détour d'une terminologie ou d'une abréviation, le terme « public » disparaît totalement... mais on est mauvaise langue !



Initialement ces espaces de services (publics?) dénommés Maisons de services au public (MSAP) ont été créés par la loi du 12 avril 2000.

Selon les chiffres fournis en février 2019 par le Commissariat général à l'égalité des territoires, 1 676 d'entre elles étaient ouvertes ou en cours d'ouverture. La marche n'est donc pas si grande pour atteindre l'objectif des 2 000 à la fin du quinquennat.

Chaque Espace France Service ou EFS possède un guichet unique. Ca ne vous rappelle pas quelque chose ? Le guichet fiscal unique : la fusion des centres des impôts et du Trésor en 2008. Moins de guichets, c'était un des objectifs recherchés par le gouvernement pour supprimer nombre d'emplois de fonctionnaires.

Les EFS seront tenues par 2 agents d'accueil recrutés par les collectivités locales dits animateurs. Il s'agira d'un accueil polyvalent avec différents services de l'Etat :

- 3 administrations : Intérieur, Travail et Finances, mais également 6 opérateurs :
- La poste, Pôle emploi, CPAM, CAF, CNAV et MSA .

Pour les Finances Publiques, des permanences seront assurées par un agent C ou B, une demi journée par mois. Les animateurs seront formés par chacun des partenaires. Ils seront en relation avec un référent téléphonique SIP en cas d'urgence, et seront chargés de répondre aux questions d'ordre générale et simples. Pour toutes les questions complexes, un RDV sera proposé aux contribuables à la prochaine permanence ou via l'application APRDV pour un RDV directement en SIP.

Les agents des Finances publiques seront recrutés sur la base du volontariat.

Il s'agit tout simplement d'afficher un réseau de proximité virtuel qui ne pourra évidemment pas remplacer un service d'accueil fiscal spécialisé dans les CFP, tout en continuant de fermer des structures d'accueil dans les CFP, bien réelles, avec une technicité, des compétences, avec des agents formés à nos missions, et ainsi de supprimer des emplois.

A savoir : afin de stabiliser les conditions de financement du réseau France Services pour l'avenir, le gouvernement a décidé de faire contribuer chaque opérateur à raison d'un forfait annuel de 30 000 € par espace. Par ailleurs, la Banque des territoires de la caisse des dépôts et consignations investira d'ici à 2022, 30 millions d'euros pour assurer le déploiement de France Service.

Selon Bercy, supprimer un poste de fonctionnaire génère, en moyenne, 30 000 euros d'économies par an à court terme.

Cherchez l'erreur !



KADEOS : c'est pas un cadeau !

Vous êtes nombreux à nous avoir fait remonter votre mécontentement des e-cartes cadeaux. En effet, cette année l'action sociale a décidé de mettre en place des cartes cadeaux dématérialisées à commander via le site "Micados". Une fois commandée, il suffit d'aller la dépenser dans la boutique en ligne "Kadéos". A priori plutôt simple à faire direz-vous ? C'est sans compter sur une accessibilité du site difficile, longue et pas du tout pratique.

Depuis cette année, il existe deux sortes de carte cadeau pour le Noël des enfants. En fonction de l'âge, la carte prendra la forme :

- d'une carte dématérialisée (e-ticket Kadéos) pour les - de 15 ans,
- d'une carte cadeau classique pour les + de 15 ans.

Pourquoi cette différence ?

Un e-ticket, super, on peut penser que le choix sera plus important sur internet et les produits seront moins chers en ligne. Mais là une fois sur le site quelle déception.

Le choix d'enseignes est limité, les prix pratiqués plus chers qu'en magasin et en plus les 7,50 € de frais de port sont à votre charge ! Moralité, vous bénéficiez réellement de 17,50 € sur les 25 € offerts, et vous payez vos achats plus chers.

« Plan B », vous avez la possibilité de matérialiser votre e-ticket en chèque... mais les chèques papiers sont utilisables uniquement par tranche de 10€, sans compter les frais de gestion qui peuvent être appliqués, et vous avez l'obligation de dépenser entièrement votre ticket dans une seule enseigne puisqu'il n'y a ni avoir ni remboursement.

Quant aux cartes cadeaux, toutes les enseignes ne les acceptent pas, et parfois même si l'enseigne est répertoriée sur la liste des partenaires.

Le grand bazar... au détriment des agents et de leurs enfants.

La CGT va intervenir en local pour demander la mise en place de chèques cadeaux non restrictifs, faciles d'utilisation, acceptés par toutes les enseignes, en boutique ou sur internet.

S'agissant au cas particulier de l'action sociale, rappelons que la politique d'austérité frappe toute la Fonction publique, donc également le Ministère des Finances. Cette politique de restriction budgétaire s'attaque aux droits des agents et par conséquent également à l'action sociale puisque les crédits ont été amputés de plusieurs millions d'euros dans sa dimension ministérielle.



Tu as des questions, tu souhaites adhérer : n'hésite pas à contacter un militant CGT, ou à nous écrire sur la messagerie ci dessous :

<cgt.ddfip91@dgfip.finances.gouv.fr>